AVIS D APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Accord cadre multi attributaire a marchés subséquents pour l organisation des voyages scolaires

L'Établissement régional de La Marsa lance une procédure de consultation en vue de sélectionner les prestataires chargés d'organiser les voyages scolaires, séjours pédagogiques et déplacements éducatifs de ses établissements situés à La Marsa, Sousse, Nabeul et Bizerte.

Référence de la consultation	ERLM-AC-2026-001
Pouvoir adjudicateur	Établissement régional de La Marsa (ERLM), 16 rue Otham Kaak, La Marsa, Tunisie.
Objet	Organisation de voyages scolaires, séjours pédagogiques et déplacements éducatifs : transport, hébergement, restauration, activités, assurances, formalités, assistance et gestion des relations avec les familles.
Nature du contrat	Accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents, sans lot.
Durée et volume	Trois ans à compter de la notification, sans reconduction automatique. Un à trois titulaires au maximum. Accord-cadre sans minimum garanti, avec un maximum de trente-cinq voyages et séjours par année scolaire.
Circuit financier	Les familles concluent directement avec le titulaire retenu pour chaque voyage et lui règlent les sommes dues. Aucun fonds ne transite par la comptabilité de l'ERLM.

Conditions de participation

La consultation est ouverte aux personnes physiques ou morales disposant d'une autorisation ou licence en cours de validité, d'une assurance responsabilité civile professionnelle, d'une garantie financière, d'une assurance assistance et rapatriement, de références récentes et vérifiables en voyages scolaires, et d'un chiffre d'affaires global supérieur à 100 000 TND.

Critères de sélection

Qualité du service proposé à l'ERLM : 15 % ; qualité des prestations de voyages : 25 % ; sécurité, assurances et gestion des imprévus : 10 % ; expérience et références : 10 % ; offres financières au regard du bordereau des prix unitaires : 40 %.

Obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement sur le site internet de l'ERLM et peut également être demandé à l'adresse suivante : marchespublics@erlm.tn.

Modalités et date limite de remise des offres

Les offres, rédigées en français, doivent être adressées par voie électronique à marchespublics@erlm.tn et déposées en un exemplaire papier au Secrétariat général de l'ERLM, 16 rue Otham Kaak, La Marsa. Mention obligatoire : « OFFRE - Accord-cadre voyages scolaires - ERLM-AC-2026-001 - NE PAS OUVRIR ».

Date limite de remise des offres : vendredi 25 septembre 2026 à 17 h 00, heure locale de Tunis. Les offres reçues après cette échéance ne seront pas examinées.

Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignement doivent être adressées par écrit, au plus tard dix jours ouvrables avant la date limite de remise des offres, à : Khaled Yaker, secrétaire général, khaled.yaker@erlm.tn. Les réponses seront communiquées simultanément à l'ensemble des candidats.

Avis publié le 10 septembre 2026.

Le Proviseur
Amand Riquier